

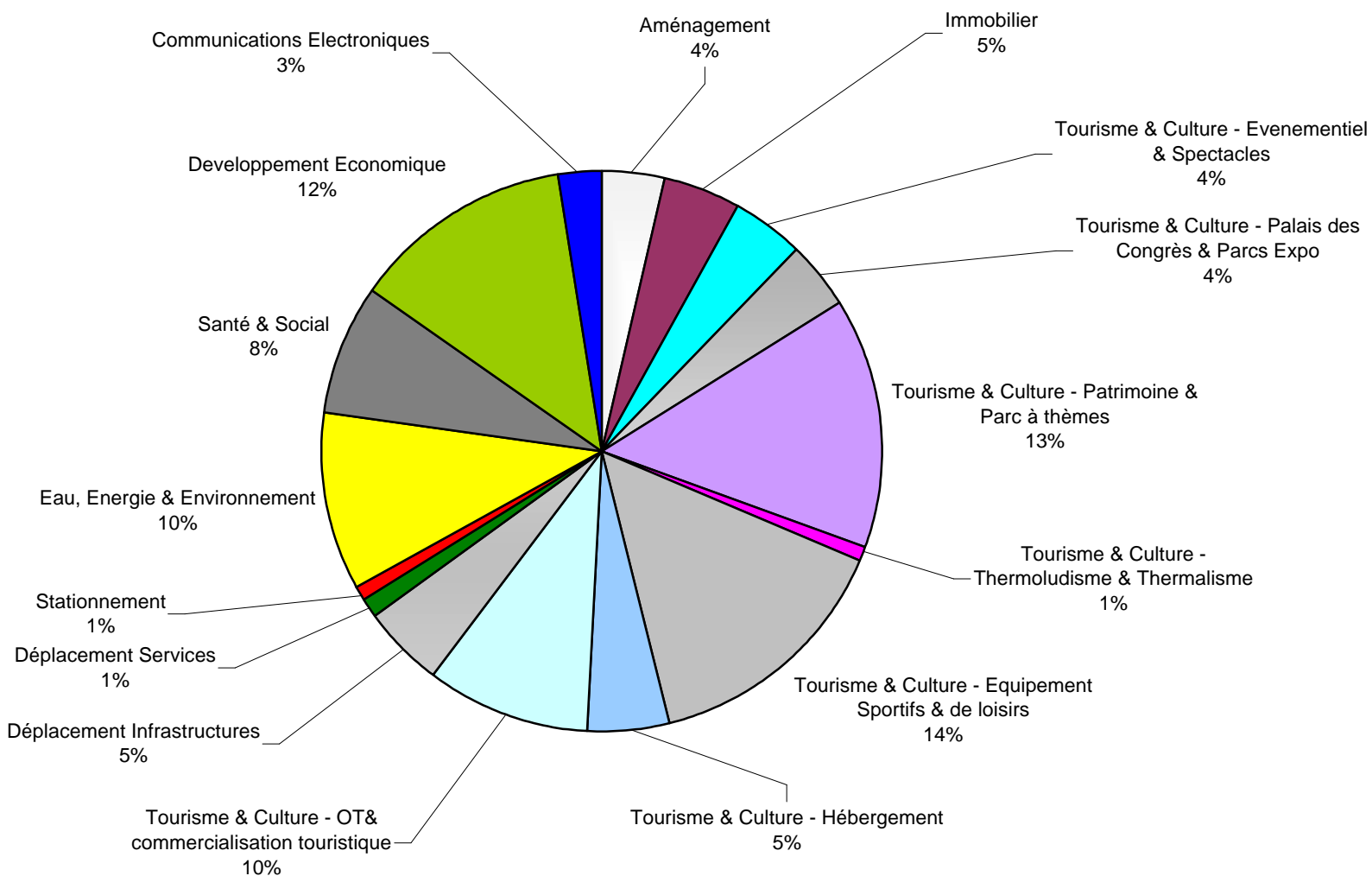
Décentralisation : Nouvelles stratégies, Nouveaux métiers pour les Sem

La relance de la décentralisation crée les conditions d'un nouvel essor des Sem pour accompagner les collectivités territoriales dans l'exercice de leurs nouvelles compétences



	Infrastructures de transport	Santé	Tourisme	Patrimoine	Développement économique	Habitat	Communications électroniques	Télévisions locales	Energie
Ce qui est prévu par les textes en cours de discussion (loi de décentralisation...)	Aménagement & gestion - des aéroports, - des ports de commerce - des ports de pêche	Mise en œuvre du plan "Hôpital 2007" Autoriser l'intervention des Sem pour la modernisation des structures hospitalières	Attribuer aux départements les fonctions de contrôle réglementaire. Ne conserver à l'Etat que les fonctions normatives et de promotion internationale. Simplifier les procédures de classement.	Certains monuments nationaux (liste arrêtée par décret) à transférer d'ici 2006	Renforcer le leadership des régions dans la définition des politiques d'accueil & d'aide des collectivités aux entreprises Suppression de la distinction entre les aides directes et indirectes	L'Etat reste garant et conserve les aides à la personne et les aides fiscales au logement. Possibilité de délégation de compétences aux EPCI ou aux départements : aides à la pierre (logement social et ANAH) Transfert de compétences : - aux départements : Fonds de solidarité logement - aux communes et groupements : logements sociaux étudiants (propriété de l'Etat)	Réformer le Code des collectivités territoriales renforçant les possibilités d'initiative des collectivités locales dans le développement & l'exploitation de réseaux haut débit.	Permettre aux Sem de solliciter des fréquences	L'ouverture du marché de l'énergie. Le développement des énergies renouvelables.
Enjeux & Chiffres-clés	Environ 130 aéroports, 23 ports. Autres enjeux sur le frêt ferroviaire, maritime, fluvial, voire l'accélération du programme TGV (sud-ouest). Dynamique transfrontalière.	La problématique intéresse davantage les agglomérations que les régions ou les départements. Enjeu important dans les villes petites ou moyennes où la modernisation des structures butte sur des questions de seuil critique & de modes opératoires. Au delà, des agglomérations importantes souhaitent également imaginer des solutions opérationnelles innovantes.	Près de 250 Sem existantes ont pour objet le tourisme ou les loisirs. Une centaine de projets ou de réflexions.	Une centaine de monuments sur 400.	Une centaine de Sem interviennent dans ce secteur soit - au niveau du développement des zones d'activités, - de la gestion d'immobilier industriel, - du service aux entreprises, - d'accompagnement & de promotion de filières produits. De nombreuses Sem interviennent comme "organismes relais" pour la construction de bâtiments industriels.	310 Sem interviennent dans le secteur du logement et gèrent 521000 logements. Elles mettent en chantier près de 10000 logements chaque année.	Rattraper le retard accumulé sur nos voisins européens, retard dû à la carence des opérateurs compte tenu de la non-rentabilité des investissements.	Huit fréquences analogiques programmées, plus de nombreuses fréquences sur la télévision numérique	Les entreprises locales doivent s'adapter pour maintenir & développer leurs offres clientèles. Les régies communales sont handicapées par leur limite territoriale. La production d'énergie à partir de sources renouvelables implique un mode de décision à l'échelon local.
Les propositions du mouvement Sem	Statut des Sem déjà adapté. Permettre l'entrée des partenaires publics dans la partie majoritaire du capital au côté des collectivités.	Sécuriser juridiquement les montages impliquant les Sem. Permettre aux EPS d'entrer dans le capital des Sem dédiées à la modernisation des établissements de santé et médico-sociaux, et ce, dans la part majoritaire du capital au côté des collectivités.	Ne pas remettre en cause la liberté de choix des collectivités locales en matière de création d'offices de tourisme. Préciser les modalités d'autorisation de commercialiser des séjours touristiques	Proposer notamment aux départements la constitution de Sem départementales en charge de la gestion et de la valorisation au réseau de l'ensemble du patrimoine local.	Conserver l'obligation de recourir à un "organisme relais" pour garantir l'affectation des subventions à la réalisation de projets immobiliers.	Un engagement pluriannuel de l'Etat à travers une loi de programme pour garantir les moyens destinés au logement social.	Transposer les directives européennes sans restriction nationale. Permettre aux collectivités qui le souhaitent de jouer pleinement leur rôle. Sécuriser les modes contractuels.	Les Sem se félicitent de cette clarification très attendues de la loi du 30 septembre 1986	Suggérer la Sem comme mode d'évolution des régies. Associer les collectivités & les industriels pour le développement de projets locaux (éolien, photovoltaïque, hydraulique,...)
Quels atouts pour les Sem	Outil opérationnel & d'exploitation au service des collectivités, notamment régionales qui souhaitent prendre en main leur développement. Logique d'entreprise (fonds propres, droit des sociétés,...) & partenariale (CCI, associations d'usagers, collectivités riveraines) Expérience dans le domaine de la gestion de grands équipements et de quelques aéroports. Possibilité de Sem transfrontalières.	Quelques Sem d'aménagement ou immobilières ont déjà mis en œuvre avec succès des modernisations. L'une des attentes des professionnels de Santé, plaidée par leurs fédérations, est de faire de la Sem un véritable outil de portage qui puisse intégrer leurs compétences et le cas échéant associer la sphère publique & la sphère privée associative.	Logique d'entreprise et partenariale au service du développement local. L'activité au niveau local est caractérisée par une multitude d'acteurs économiques & associatifs qui peuvent se retrouver dans la Sem autour d'un projet collectif fixé et encouragé par les collectivités.	Depuis 20 ans, de nombreuses Sem locales se sont investies dans ce secteur d'activité : La Semitour avec Lascaux II, RMG avec le Palais des Papes à Avignon, la citadelle de Besançon, le château d'Auvers-sur-Oise, le Musée de l'automobile du Mans, ... Quelques expériences très réussies dans ce secteur permettant d'optimiser la gestion et la diffusion des publics (Morbihan, Dordogne, Lozère, ...)	La Sem est un outil idéal pour faire le "relais" entre le public & le privé car elle est contrôlée par la Chambre Régionale des Comptes.	Du fait de leur présence majoritaire dans le capital, les collectivités peuvent, grâce aux Sem, mettre en œuvre leurs politiques de l'habitat.	Permet l'interface entre les usages collectifs (services publics, particuliers), les besoins des entreprises, et les offres des opérateurs.	Ce montage répond aux exigences de pluralité des médias. Il existe d'importantes attentes liées au service public local. La Sem permet le partenariat des collectivités, milieux économiques, sociaux, culturels, sportifs et des autres médias avec le souci de pérennité et d'éthique.	Les Sem sont déjà bien implantées dans le secteur des réseaux de chaleur notamment à partir de la géothermie, de la cogénération & de l'incinération. Le bénéfice de ces productions profite directement aux territoires
Quelques Sem en projet	Aéroports de Nîmes, Mâcon TGV Sud Ouest TGV Lyon Turin Cabotage maritime	Metz Thionville, Valenciennes, le Mans, Sem transfrontalière en Pyrénées Orientales	Poitou-Charentes Destination, Office du Tourisme de Roura, Maison de la Corse	Restitution de la Grotte Chauvet, Reconstruction du Moulin de Valmy, Gestion de la tapisserie de Bayeux.	Abattoir de Rufec, Minatec à Grenoble, Deux-Sèvres Aménagement		Sem pionnières (Tarn, Moselle, Somme,...) & projets en attente d'évolution de la réglementation (Allier,...)	Villeurbanne, Forez	Projets éoliens (Corse, Ardèche, Normandie,...) Projets de transformation de régie en Sem (Colmar, Guebwiller...)

Plus de 200 projets de Sem...



La Fédération des Sem a mis en place un [Service d'Appui aux Projets de Sem](#) afin de faciliter et de sécuriser la création de Sociétés d'Économie Mixte.

Pour toute démarche de création, la Fédération des Sem accompagne le projet, établit avec l'élu une approche des besoins et un commentaire sur la faisabilité.

Elle partage son expérience dans la création de Sem, et l'expérience de ses adhérents dans leurs propres métiers.

J.C.MICHEL

Appui aux projets de Sem

☎ 01 53 32 22 39

📠 01 53 32 22 22

✉ jc.michel@federationdessem.org



Fédération des Sem

11-15, rue Saint-Georges – 75009 PARIS

Tel: 01-53-32-22-00 – Fax: 01-53-32-22-22 et 22-23